

#### **4 Y avait-il d'autres projets ?**

Les résultats modestes des expériences passées de réduction du temps de travail ont conduit certains observateurs à formuler d'autres propositions. Ces propositions se distinguent des expériences décrites dans la question précédente par :

- la durée de référence de la réduction du temps de travail (la semaine, le mois, l'année) ;
- l'horaire hebdomadaire visé ;
- les modalités de mise en œuvre ;
- le mode de financement.

Deux projets ont été récemment mis en avant : celui de Michel Rocard et celui de Pierre Larrouturou.

La proposition de Michel Rocard revient à moduler les *cotisations sociales* afin d'inciter les entreprises à réduire le temps de travail. Il propose de fixer deux taux de cotisations sociales alors qu'aujourd'hui il n'y a qu'un taux par type de cotisation. Le premier taux, faible, s'appliquerait aux 32 premières heures travaillées et le second, plus élevé, pour les heures au-delà de 32 heures. L'entreprise aura donc intérêt à réduire le temps de travail et à embaucher pour éviter de payer des *charges sociales* pénalisantes au-delà de 32 heures.

La perte de cotisation pour les heures travaillées en deçà de 32 heures sera compensée par la hausse des rentrées de cotisations dues aux nouvelles embauches, par les licenciements évités (économies d'allocation chômage) et éventuellement par une augmentation de l'impôt sur les sociétés ou de la CSG (*contribution sociale généralisée*) si nécessaire. La proposition est purement incitative, les salariés et les patrons restant totalement libres de s'organiser comme ils l'entendent.

La deuxième proposition émane de Pierre Larrouturou (conseiller auprès de la société Arthur Andersen et fondateur du Mouvement citoyen 4 jours – Nouvel équilibre). Travailler cinq jours de 7 heures n'aura, selon lui, guère d'effets pour ceux qui ne comptent pas leurs heures et pour qui une journée commencée est toujours travaillée jusqu'au bout. Il faut donc

modifier le nombre de jours travaillés et non la durée quotidienne du travail.

Concrètement, il s'agit d'instaurer la semaine de quatre jours à la carte sur deux ans en baissant les salaires en moyenne de 5 %. La baisse, pour les bas salaires, serait limitée à 3 % (compensée par une aide de l'État) et à 8 % pour les hauts salaires. L'entreprise bénéficierait d'une exonération totale des cotisations chômage en contrepartie de cette réduction et d'une création d'emploi de 10 % de son effectif. Cette proposition pourrait créer 2 millions d'emplois.

Le financement des dépenses supplémentaires (notamment la compensation de la perte de salaire pour les bas revenus et l'aide aux entreprises), évaluées à 150 milliards, peut être assuré sans augmentation des prélèvements. Une partie de la dépense publique actuelle pour l'emploi (291 milliards de francs en 1995) pourrait être mise à contribution puisque les embauches attendues l'allégeraient d'autant. La baisse du chômage permettrait d'augmenter les recettes de la TVA (taxe à la valeur ajoutée), des impôts et des cotisations sociales. Ainsi, le passage à la semaine des quatre jours serait compatible avec l'équilibre des finances publiques.